

AMBIGUÏTÉS DE LA NORME ET RÉTICENCES FACE À LA PRESCRIPTION À LA FIN DU XVII^e SIÈCLE EN FRANCE

Gilles Siouffi

Sorbonne Université, Sens Texte Informatique Histoire, Paris, France

Résumé

On se représente souvent la seconde moitié du xvii^e siècle, en raison de l'importance de ses propositions prescriptives, comme un moment où les discours tenus ont été acceptés et suivis d'effet. C'est au volet « limites » que nous nous intéressons dans cette contribution. Après avoir apporté quelques précisions terminologiques sur ce que l'on peut appeler normes et prescriptions, nous revenons sur les fondements de l'« anti-prescriptivisme » au xvii^e siècle, notamment dans l'espace des « remarques sur la langue », et nous montrons comment ce courant de résistance aux prescriptions a été repris par la culture mondaine de la fin du siècle. Au total, nous considérons que, loin de pouvoir être considérée seulement comme une période de « réglage », la seconde moitié du xvii^e siècle peut être vue au contraire comme un moment conflictuel et polémique, caractérisé par une altération de la normativité traditionnelle de la grammaire et par l'installation de régimes sociaux d'opposition qui rendent difficile tout établissement d'une norme unique adossée à une prescription claire.

Mots-clés

Norme, prescription, xvii^e siècle, remarqueur, culture mondaine, règle, grammaire

Abstract

The second half of the seventeenth century is often depicted, due to the intense prescriptive activity, as a time when the arguments made were accepted and followed by effect. In this paper, we focus on the possible limits of this activity. After some terminological clarifications on what may be called norms and prescriptions, we study the foundations of “anti-prescriptivism” in the seventeenth century, especially in “remarks on language”, and we show how this current of resistance to prescriptions was taken up by the worldly culture of the end of the century. In total, we consider that, far from being considered only as a period of “adjustment”, the second half of the seventeenth century, on the contrary, can be seen as a conflictual and polemical moment, characterized by an alteration of the traditional normativity of grammar, and by the establishment of social opposition that made it difficult to establish a single standard supported by a clear prescription.

Keywords

Norm, prescription, seventeenth century, *remarqueur*, mundane culture, rule, grammar

Dans le cadre du colloque sur les « Prescriptions en langue¹ » sous-titré « histoire, succès, limites », colloque à la source du présent article, c'est au volet « limites » que nous voudrions nous intéresser, en faisant retour sur un aspect des attitudes du xvii^e siècle envers la langue qui a parfois été sous-estimé et qui conditionne, nous

1 N.d.l.r. : colloque à la source de la présente publication.

semble-t-il, l'opérativité des normes à cette époque. Influencés sans doute que nous sommes par l'histoire postérieure de la prescription en France, et par ses succès, nous nous représentons en effet souvent la seconde moitié du xvii^e siècle, en raison de l'importance de ses propositions prescriptives, comme un moment où les discours tenus ont été non seulement acceptés, mais immédiatement suivis d'effet. Si l'existence de réticences à l'égard de la prescription a été bien relevée au début du xvii^e siècle d'une part, et au début du xviii^e de l'autre², la fin du xvii^e siècle – le xvii^e siècle « classique » – a souvent été lue comme une période d'homogénéisation des attitudes et de standardisation des pratiques. Or, nous le verrons, après le geste tant soit peu choquant et transgressif effectué par Vaugelas avec la parution de ses *Remarques*, la seconde moitié du siècle a vu les sensibilités à la langue se ramifier au point de devenir carrément conflictuelles, en même temps qu'un fort mouvement de réticence montait dans la catégorie de population précise sur laquelle Vaugelas avait entendu étalonner son « bon usage », à savoir la Cour. Ce phénomène est visible et explicite dans les déclarations de la fin du siècle, mais ce que nous voudrions ici mettre en avant, c'est le caractère profond, solidement ancré dans la culture du xvii^e siècle, particulièrement la culture aristocratique, de ce mouvement de réticence.

Fondamentalement, on peut juger qu'il y a trois manières d'aborder ce sujet vaste et labile qu'est la résistance aux normes et aux prescriptions. La première est de s'intéresser aux discours explicitement anti-prescriptifs qui ont été tenus à une époque donnée, à leurs lieux, à l'accueil qui leur a été réservé ; la deuxième est d'essayer d'évaluer les facteurs culturels qui amènent parfois certaines intentions prescriptives à être neutralisées ; la troisième, enfin, est d'essayer de mettre en regard les prescriptions et les usages, de repérer les points sur lesquels la prescription n'a pas été suivie, pour s'interroger éventuellement sur les causes de ce décalage.

Dans l'espace limité qui est le nôtre ici, nous nous sommes concentré sur les deux premiers aspects et particulièrement sur la dynamique discursive qui a régi la production collective des « remarqueurs » (successeurs de Vaugelas) à la fin du siècle³.

1 PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

En guise d'ouverture, nous commencerons par préciser que nous partageons le point de vue de [Merlin-Kajman \(2004, p. 242\)](#), selon lequel « la critique a tout à gagner à suspecter le concept de « normes » pour aborder le rapport à la langue

2 Sur le début du xvii^e siècle, voir par exemple [Merlin-Kajman \(2001\)](#) ; sur le début du xviii^e, [Seguin \(1999\)](#) ; d'un point de vue culturel, de [Baecque \(1998\)](#).

3 Pour un panorama du genre des remarques, voir [Ayes-Bennett et Sejjido \(2011\)](#) ; voir également les contributions de Mazière, Wionet, Bonhomme, Caron, Siouffi, Cuet et Tourrette, notamment, dans [Ayes-Bennett et Sejjido \(2013\)](#).

au xvii^e siècle». À cette utilisation «sous forme massive et globalement explicative», l'auteur entend substituer une prise en compte du «régime des pouvoirs-savoirs» d'une part, et une étude des «conditions de la subjectivation» de l'autre. Comme nous avons essayé de le montrer ailleurs (Siouffi et Steuckardt 2007, p. VII-XXIII), la réduction que nous avons aujourd'hui tendance à effectuer de la norme au prescriptif a pour premier effet de passer sous silence l'effet normatif de type implicite attaché à la pure description grammaticale. Par ailleurs, elle tend à plaquer sur un siècle qui ne les a pas connues des approches de la norme qui sont fondamentalement le résultat de la grande extension de l'enseignement de la langue maternelle par la grammaire qui eut lieu au xix^e siècle. Comme on le sait bien, rare avant le xix^e siècle, le terme même de *norme* ne s'applique alors le plus souvent qu'à des procédures techniques se fixant comme objectif la réalisation d'une tâche. À ce sens d'origine est «malheureusement» venu se superposer, si l'on peut dire, un néologisme sémantique emprunté aux sociologues anglo-saxons vers le milieu du xix^e siècle, et qui fait de la norme l'«état normal, habituel» d'un fait⁴. Malheureusement, car cette bipartition des sens de *norme* en français entre un sens «prescriptif» et un sens «descriptif», analysée par Rey (1972) dans un article célèbre, est la source selon nous d'une assimilation trop massive de la norme dans son premier sens à ce qui relève de la prescription d'une part, et d'une utilisation peut-être abusive, parfois, du second sens en linguistique d'autre part.

Personnellement, nous préférons partir de l'opposition, souvent faite en philosophie du droit, entre la norme (ou les normes), définissant ce qui infléchit les pratiques, pouvant inclure le domaine de l'implicite, et la loi, formulation explicite, discours, que l'on doit à un moment donné être capable de penser indépendamment de son influence éventuelle sur les pratiques⁵. Dans notre esprit, relève de la prescription ce qui repose sur un énoncé assorti d'une valeur pragmatique allant dans le sens de l'obligation ou de la suggestion à effectuer ; peuvent relever de la norme, outre les lois, des comportements collectifs obéissant à des règles tacites. Ce que nous appellerons «normativité», enfin, est la capacité d'un énoncé ou d'un comportement à être suivi d'effet. Ainsi des lois peuvent-elles être plus ou moins normatives. Une loi peut être censée avoir un «effet obligationnel» et n'être dans les faits nullement normative. Ce sera l'aveu d'un échec, et il est fréquent. À l'inverse, des comportements pourront se révéler très normatifs sans avoir été jamais formalisés ni même explicités.

4 Nous nous permettons de renvoyer aux analyses que nous avons proposées en introduction dans Siouffi et Steuckardt (2007), ainsi qu'à Siouffi et Steuckardt (2001).

5 Voir Pariente (2005).

Que, dans ses relations à la langue, le xvii^e siècle français se soit passé des notions de norme comme de prescription ne signifie pas qu'il ait été dépourvu de toute sensibilité au prescriptif ou au normatif. Un important vocabulaire est là pour en témoigner : « preceptes », « lois », « maximes », « regles », « censeurs », « oracles »... Ce vocabulaire – celui des « remarqueurs » – est souvent marqué par la double connotation du juridique et du religieux, sans parler de son axiologie, qui se retourne aisément du positif vers le négatif. Le mot *censeur*, par exemple, désigne selon le dictionnaire de Richelet (1680) un « critique, qui juge bien des ouvrages d'esprit, qui censure quelque chose » (l'entrée ajoute l'exemplification suivante : « Faites choix d'un censeur solide et salutaire. Despréaux ») ; mais la deuxième édition du dictionnaire de l'Académie (1718) indique : « Censeur : celui qui reprend ou qui controle les actions d'autrui : sans epithete il se prend d'ordinaire en mauvaise part. » Tout le xvii^e siècle est marqué par cette ambiguïté de départ des termes utilisés pour désigner le prescriptif.

La dimension explicite de la prescription, également, semble faire problème. Comme certains commentateurs ont pu le remarquer, l'originalité principale de Vaugelas a été de redonner la primauté à la *consuetudo* (que l'on traduit généralement par *usage*) dans l'attention qui est prêtée au langage⁶. Dès lors, une ambiguïté majeure s'installe, dans la mesure où ce souci d'observation fine du réel de la langue révèle l'existence de phénomènes normatifs autres, dans les dynamiques linguistiques, que ce qui est strictement adossé à la prescription. La labilité de l'usage, objet de résistance tenace aux yeux des remarqueurs, en dépit de la mise en avant de la notion de « bon usage », témoigne de l'existence de ces courants souterrains. Enfin, l'apparition au milieu du xvii^e siècle, plus voyante peut-être qu'auparavant, de phénomènes de mode⁷ court-circuite d'une certaine manière les intentions des grammairiens et décourage les appels à la raison. Ces phénomènes font apparaître une dimension essentiellement implicite dans les fonctionnements langagiers, qu'il va être difficile de rendre compatible avec la prescription et, qui plus est, avec la notion de valeur. Toute l'ambiguïté de la notion de *norme* au xvii^e siècle, selon nous, est là.

6 Voir Quintilien, *Instit. Orat.*, VI, 1. La question de la *normativité* des *Remarques* de Vaugelas est débattue. Voir Ayres-Bennett (1987, p. 13-39). Nous nous permettons aussi de renvoyer à notre contribution, « La norme lexicale dans les *Remarques* de Vaugelas » (Siouffi et Steuckardt 2001, p. 57-87). L'attention à l'usage n'est évidemment pas nouvelle chez Vaugelas, mais il est probablement le premier à en effectuer une étude aussi systématique. Milhe-Poutingon juge que chez Meigret, déjà, la notion de règle est adossée à l'usage, mais que, cet usage étant peu explicité, apparaît une « zone floue, inférentielle, dans laquelle se situe pour partie le bien dire » (Milhe-Poutingon 2004, p. 195).

7 Voir Siouffi (éd.) 2016 et particulièrement la contribution de Merlin-Kajman sur François de Callières.

2 AUX FONDEMENTS DE L'ANTI-PRESCRIPTIVISME

Nous le disions en ouverture, il y a déjà eu un fort mouvement anti-prescriptif en France entre la fin du xvi^e siècle et le début du xvii^e siècle. À la connaissance des grammaires, il était parfois fréquent d'opposer la « naïve connoissance » et le « pur usage »⁸. Dans la préface de la deuxième édition de sa grammaire (1625), Maupas s'inscrit dans cette filiation lorsqu'il revendique avoir écrit son ouvrage « sans m'amuser à esplucher les grammaires » et n'en avoir lu « pas-une » (Maupas 1625, épître non paginée). Il y a là une volonté de tourner le dos à une certaine pratique trop scolaire de la grammaire et de proposer une version plus souple de la culture de la langue. Vaugelas, à sa manière, peut lui aussi être considéré comme s'inscrivant dans le mouvement. Et l'on peut dire que le développement du courant des remarqueurs, par la suite, aura comme caractéristique de substituer aux anciennes procédures descriptives fondées sur l'analyse et la raison, ou « normes grammaticales », si l'on veut, une idée de la correction appuyée essentiellement sur des faits.

Qu'un mouvement culturel et idéologique général rebelle à la prescription ait existé dans le premier xvii^e siècle, cela ne fait pas de doute. On peut le mettre en relation avec la crise philosophique et institutionnelle qui frappe alors la société française et qui va donner lieu bientôt au mouvement du libertinage. Il y a là un fil qui alimentera une partie significative de la culture aristocratique au xvii^e siècle. La construction d'un espace privé, idiosyncrasique, d'une valeur accordée au système personnel, se fait alors aux dépens de certains enseignements reçus de l'extérieur, assimilés à un fatras scolaire et inutile⁹. Descartes juge par exemple qu'« un honnête homme n'est pas obligé d'avoir vu tous les livres, ni d'avoir appris soigneusement tout ce qui s'enseigne dans les écoles ; et même ce serait une espèce de défaut en son éducation, s'il avoit trop employé de temps dans l'exercice des lettres » (Descartes 1952 [xvii^e siècle], p. 879).

Dans le même esprit, on peut citer les textes relevant de ce que Merlin-Kajman (2001) a analysé sous le nom d'*anti-purisme*¹⁰, comme la *Satyre de la Cour* (1624), qui se moque des modes qui font oublier le « français ordinaire », ou l'*Issue aux censeurs* de J.-P. Camus (1625). Censurant les censeurs, ce dernier pointe déjà l'ambiguïté de l'attitude puriste, qui balance constamment entre recours à l'« usage » et prescription : « De là ils vous renverront à l'usage, comme si l'usage n'était pas une chose aussi commune que le soleil et les éléments ; et bien que l'on sache que la meilleure règle du langage est l'usage commun, ils veulent passer leurs

8 Voir G. A. Padley dans Bédard et Maurais (1983, p. 70).

9 Voir Bury (1996, p. 45-82).

10 Les termes *puriste* et *anti-puriste*, plus que le substantif *purisme* lui-même, dont il semble que l'on ne trouve d'attestations qu'à partir du début du xviii^e siècle, deviennent fréquents à partir de la querelle autour des lettres de Balzac (1624). Voir Merlin-Kajman (2001, p. 95-142).

opinions pour règles de l'usage et non pas recevoir l'usage pour règle de leurs opinions¹¹. » Ce premier refus des prétentions prescriptives est souvent associé au courant esthétique du burlesque, mais il s'agit sans doute là d'une analyse trop restrictive. On peut en effet estimer qu'il y a eu une réelle survie de cette sensibilité à l'intérieur de la future culture mondaine, de même qu'il y a une filiation profonde entre cette première version de l'anti-purisme, bientôt illustrée par Sorel ou Scarron, et la future négligence aristocratique pratiquée par exemple par Saint-Simon.

Par ailleurs, on peut relever que la construction de la première culture mondaine, celle qu'illustre par exemple Faret avec son *Honnête homme* ou *Art de plaire à la Cour* de 1630, est aussi un système où l'élection remplace souvent les directives éducatives. Selon Faret, les prescriptions n'ont qu'une utilité relative pour atteindre l'idéal : rien ne vaut ce qui ne s'acquiert pas (Faret 1925 [1630], p. 9). Cette prévention initiale contre tout ce qui relève de la prescription explicite se retrouvera dans bien des discours mondains de la fin du siècle.

Ce premier mouvement est complexe, et l'on peut certainement l'analyser de bien des manières. On peut y voir, bien sûr, la marque de ce « subjectivisme » qui touche alors la culture littéraire et langagière, faisant de Balzac, dans le domaine stylistique, et de Faret, dans le domaine culturel, les deux versants d'un même souci d'affirmer la singularité, ou la personnalité, dans un monde où la confiance dans les valeurs collectives a fortement baissé. En même temps, on peut aussi y lire, probablement, le réflexe de clôture d'une classe menacée, autant par la diffusion hors de ses frontières que les prescriptions effectuent de ses usages, que par la confiscation politique qu'elle est en train de subir. À ce titre, les années 1640-1650 constituent sans doute un moment charnière. Une certaine forme d'anti-prescriptivisme s'installe comme un code culturel dans la noblesse, touchant particulièrement les aspects les plus symboliques et les moins lourds de conséquence, les aspects langagiers – comme une manière de refus d'entrer dans le jeu.

3 REMARQUES ET ANTI-REMARQUES

« Ce ne sont pas icy des Loix que ie fais pour nostre Langue de mon autorité privée ; je serois bien temeraire, pour ne pas dire insensé ; car à quel titre & de quel front pretendre un pouvoir qui n'appartient qu'à l'Usage, que chacun reconnoist pour le Maistre & le Souverain des langues vivantes ? » Ainsi s'exprime Vaugelas (2018 [1647], p. 223) dans la première phrase de ses *Remarques sur la langue françoise*, parues en 1647. Celles-ci, comme l'a montré Ayres-Bennett, étaient commencées depuis bien longtemps. Outre des problèmes conjoncturels liés à leur élaboration,

11 Camus (1625, p. 580). Cité dans Merlin-Kajman (2001, p. 135).

on peut avancer que ce retard à paraître témoigne peut-être aussi des tensions qui existaient alors autour de la prescription. Si indiscutablement, le propos de Vaugelas correspondait à une attente, dans le public élevé – attente d'éclaircissement vis-à-vis d'usages en variation –, la préface témoigne de la réticence de l'auteur à afficher une volonté prescriptive (ou à l'assumer, plus exactement). En fait, comme plusieurs commentateurs l'ont relevé, la proposition de Vaugelas ne relève aucunement de l'élite : bien plutôt, elle est l'œuvre de ceux qui aspirent à y entrer. Pour Lodge (1997, p. 235), par exemple, les *Remarques* sont l'œuvre d'un « snob ingénu », qui, tel un futur Proust, prétend donner les clés d'un monde qu'il ne connaît qu'imparfaitement. À sa suite, l'espace des remarqueurs sera divisé entre ce désir de partager la distinction et cette volonté de la protéger.

Les réactions anti-Vaugelas ont été, on le sait, nombreuses¹². Mais il est significatif que, tout en en connaissant l'existence, on a tendance à les sous-estimer au profit du courant général de standardisation. *Le Parnasse alarmé*, paru sans nom d'auteur et sans nom d'éditeur, mais derrière lequel se cache Ménage (1649), parle de « raffineurs de locutions », d'« hypercritiques », brocarde la « délicatesse » de ceux qui veulent réformer la langue. L'argument est que la prescription présente chez Vaugelas est en fait une néologie illégitime. « Laissez votre Vocabulaire, / Abandonnez votre Grammaire, / N'innovez ny ne faites rien, / En la langue, & vous ferez bien », conclut le court pamphlet. La réticence à la prescription s'exprime ici sous la forme du conservatisme.

La Mothe Le Vayer, représentant du courant libertin, ne voit dans les *Remarques* que « des sentiments particuliers » (La Mothe Le Vayer, 1648, p. 737)¹³, et « une pure prevention d'esprit » (*ibid.*, p. 687). Lui qui avait écrit quelque temps auparavant : « Tout le monde avoue qu'une infinité de dames et de cavaliers parlent excellemment par la seule bonté de leur nourriture et de l'air de la Cour » (La Mothe Le Vayer, 1638, p. 112) conclut : « Dieu garde un généreux écrivain de songer à cela lorsqu'il veut exprimer une bonne pensée ». « Laissons aux moineaux la chasse aux mouches », trouve-t-on également (lettres « des scrupules de grammaire »). Dans la prescription vaugelasienne, il ne voit que négativité, volonté de retrancher.

Dans l'épître à Perrault de sa *Liberté de la langue française dans sa pureté* parue en 1651, Scipion Dupleix brocarde ces « critiques syllabaires, raffineurs de style, [qui] enervent & affoiblissent nostre langue sous pretexte de la polir & de

12 Elles ont été bien mises en évidence, notamment, dans Streicher (1936) ; Rickard (1992) ; Ayres-Bennett et Sejjido (2011).

13 La Mothe Le Vayer avait écrit en 1638 des *Considerations sur l'éloquence françoise de ce tems* qui sont critiquées par Vaugelas dans sa préface. Aussi, après la parution des *Remarques*, dont il a dû connaître le texte avant ou pendant l'impression, fait-il paraître des *Lettres touchant les Nouvelles Remarques sur la langue françoise* fictivement adressées à Gabriel Naudé (La Mothe Le Vayer, 1647) ; voir Moreau (2003).

l'espurer : & mesmes la destruisent par le retrenchement de plusieurs termes de forte & energique expression : & avec cela dressent des croix aux esprits studieux de l'elegance, au lieu de leur produire quelque instruction methodique » ([Dupleix 2018 \[1651\]](#), p. 174-175). Et d'évoquer le « caprice d'un Usage imaginaire & desapprouvé des doctes, que les Grammairiens à la mode¹⁴ établissent pour l'unique & inesbranlable principe de l'espurement de notre langue » (*ibid.*, p. 181). Vaugelas s'appuyant sur l'usage, il n'y a aucune chance, selon lui, que l'on puisse prendre sa prescription au sérieux : « Mais l'Usage touchant le langage, qui le plus souvent depend du caprice de ceux qui se produisent les premiers, a si peu de stabilité & de fermeté, qu'estant contre-limité & controversé de divers esprits contre-tenans, il en est esbranlé, & quelquefois aboli : & du moins reçoit-il des changemens considerables & singulierement en la langue Françoisse dans vingt-cinq ou trente ans, ainsi que nostre Auteur l'avouë en la section X art. I de sa Preface », écrit-il (*ibid.*, p. 215).

Vaugelas faisant paraître ses *Remarques* en un temps très particulier, marqué aussi bien par l'apparition de « modes langagières », telles la préciosité, qui affichent une volonté de se singulariser, que par l'intense frustration que fait naître auprès du public le retard de l'Académie à produire ses travaux, on pourrait s'attendre à ce que, dans la seconde moitié du siècle, le climat ait changé. En fait, ce qui nous frappe, c'est que, en plein cœur du moment « classique », bien loin de s'homogénéiser, la relation à la langue est plus conflictuelle que jamais.

Commençant à écrire dans les années 1670, on note que Bouhours eut tout autant de mal à imposer son discours que Vaugelas. On connaît bien ses querelles retentissantes avec Ménage et Andry de Boisregard. Mais ce qui est le plus notable, c'est que le soupçon de vouloir exercer une « autorité privée », comme à l'époque de Vaugelas, loin de s'être atténué, s'est au contraire renforcé. Dans l'avertissement de ses *Remarques nouvelles* ([Bouhours 1675](#)), il écrit cette phrase, qui témoigne d'une tension accrue par rapport à Vaugelas : « Ce n'est pas que je prétende m'ériger en maistre : je ne suis pas assez vain, pour me croire capable d'enseigner les autres ; & je sçais fort bien que quand les particuliers auroient droit de donner des regles pour le langage, cela n'appartiendroit pas à un homme comme moy, qui n'a nul caractere, ni nulle autorité dans le monde » (*ibid.*, p. 10). Certes, personne n'a été dupe, mais on voit quelles précautions Bouhours est obligé de prendre. Visiblement – et ce type de discours reviendra à plusieurs reprises dans les *Remarques nouvelles* – il cherche à se gagner le public mondain, en brocardant ceux qui essaient de se faire passer pour des « oracles ».

14 Rappelons ici le sens fréquemment péjoratif du mot *grammairien* au xvii^e siècle.

L'avertissement de la *Suite* (Bouhours 1692) pose de manière encore plus directe et radicale cette question. Entre-temps, selon Bouhours, «deux hommes obscurs [Andry de Boisregard et Alemand] se sont erigez de leur autorité particuliere en juges de l'usage, & en censeurs des Ecrivains» (*ibid.*, p. 8) – formules qui décrivent assez bien le positionnement de Bouhours lui-même. Andry, notamment, fait preuve d'un «ton magistral & decisif» – «luy qui me reproche de parler decisivement» (*ibid.*, p. 9-10), ajoute Bouhours.

Mais l'enjeu est-il bien la prescription ? Alors que Bouhours semble lutter pour imposer des «scrupules» qui, parfois, ne font pas l'unanimité, Andry de Boisregard manifeste ainsi une attitude plus tolérante à l'égard de la variation. Il écrit : «C'est un défaut ordinaire à nos grammairiens de s'imaginer que dès qu'une chose se dit de deux façons, il faut condamner l'une pour autoriser l'autre» (Andry de Boisregard 1689, p. 420). Morvan de Bellegarde emploie significativement le terme de «maniere libertine», pour caractériser sa façon d'écrire : «J'écrirai au hazard ce qui me viendra en pensée sur cette matiere, sans observer une méthode exacte, ni une grande regularité ; suivant la maniere libertine, & le même desordre qui paroist dans les Reflexions» (Morvan de Bellegarde 1689, p. 420).

Quant à de Callières, il est celui qui illustre le mieux, peut-être, cette envie de tourner le dos aux préceptes pour «écouter» la langue et se fier à la coutume. «Il n'y a pas de regles determinées et il ne dépend que du consentement d'un certain nombre de gens polis, dont les oreilles sont accoûtumées à certaines façons de parler et à les habituer à d'autres», écrit-il (Callières 1693, p. 138). L'un des personnages de son dialogue, le «commandeur», déclare également : «Je me fieray toujours beaucoup plus aux decisions d'un homme du monde, qu'à celles d'un sçavant grammairien qui ne seroit pas instruit de ce qui s'y passe» (*ibid.*, p. 14). Son attitude est celle d'une classe qui rejette l'autorité abusive que s'arrogent les grammairiens et revendique une forme de «clôture». Elle manifeste une forme de lassitude et d'irritation devant l'«entrisme» dont font preuve les grammairiens dans la sphère du «bon usage». L'«abbé», d'une certaine manière, va dans le sens du commandeur lorsqu'il dote le fonctionnement public de la langue d'une forme de souveraineté de fait rétive aux prescriptions venues d'un cercle particulier. «Mais, dit l'Abbé, je doute que le Public consente à ces retranchements ; il ressemble aux Souverains qui sont jaloux de leur autorité, & qui ne souffrent pas volontiers qu'on empiète sur leurs droits» (*ibid.*, p. 92).

Saint-Réal, dont le *De la critique* (1691) ne peut être directement rangé dans le corpus des «remarqueurs» tout en s'inscrivant toutefois dans la dynamique des «écrits sur la langue» de cette fin de siècle, se fait lui aussi l'écho de ce sentiment de doute qui semble gagner la société : «Tous ceux qui savent les langues par principe savent aussi qu'elles se sont réservé plusieurs expressions contraires aux

lois de la grammaire, comme pour secouer quelquefois le joug de cette pédante, de qui elles ne sauraient se passer ; tant la liberté est naturelle en toutes choses », écrit-il ([Saint-Réal 1691](#), p. 72). Esprit de liberté, donc, anti-« pédant ». Fondamentalement, la notation est proche de remarques que l'on trouvait déjà chez Vaugelas, mais ici, elle signe visiblement le développement d'un sentiment « anti-grammairien ». Plus loin, Saint-Réal estime qu'« il n'y a donc point de faute plus capitale où un critique puisse tomber dans cette matière que de reprendre des expressions de cette qualité, ni aussi où il lui soit plus facile de tomber, pour peu qu'il soit prévenu de passion ; parce que la raison semble lui servir de guide quand il y tombe et qu'il est trompé par les règles » (*ibid.*, p. 75).

Cette contestation du travail des remarqueurs éclate dans les *Eclaircissements sur les principes de la langue françoise* de Grimarest, ultime tentative d'y voir clair publiée en 1712, avant que la grammaire « par principes », autrement dit rationaliste, ne l'emporte. Grimarest remarque le « nombre infini de regles fautives dont la plupart des Auteurs ont composé leurs Grammaires » ; il considère ce soin comme « fastidieux et inutile » et conclut : « Tant qu'on donnera l'usage pour regle, il sera presque impossible de s'accorder sur l'arrangement des termes » ([Grimarest 1973 \[1712\]](#), p. 298).

De « remarques » en « anti-remarques », de toute évidence, ce que l'on peut donc noter, en cette fin du siècle, c'est qu'aucune personnalité ne sera parvenue à asseoir une autorité comparable à celle du « maître ». Déjà, en 1677, Antoine de Courtin écrivait : « On n'est encore point, ainsi que j'avois commencé à vous dire, demeuré d'accord des regles, et c'est ce qui rend nostre langue si changeante, si difficile et si bisare. De quel droit peut-on censurer qui que ce soit sur son expression, si on ne peut luy montrer quelles sont les loix qu'il a violées ? » ([Courtin 1677](#), p. 55). L'évidence éclate d'un décalage entre les prétentions des discours et la réalité des usages. Les « règles » appelées par Vaugelas ne semblent pas avoir été découvertes de façon certaine ; et personne ne semble s'être imposé de manière décisive. Dans la préface des *Nouvelles Remarques posthumes* qu'il édite en 1690, Alemand constate : « La Cour ne reconnaît pour maître que M. de Vaugelas, & elle ne consulte encore que luy en lisant ses Remarques, comme elle le consultoit vivant » ; et plus loin – clé sociologique du mouvement, peut-être : « les autres grammairiens François qui ont depuis travaillé sur la même matière [n'ont] pû faire d'établissement qu'à la Ville & dans les Provinces » ([\[Vaugelas\] 1690](#), non paginé).

4 LES PARADOXES DE LA SECONDE CULTURE MONDAINE

En somme, selon Alemand, il se serait produit une sorte de scission, dans la société de la fin du siècle, entre la Cour, d'une part, qui se serait repliée sur une unique référence (Vaugelas), et la Ville et la Province, de l'autre, qui auraient suivi le train

des épigones. Est-ce donc que les remarqueurs auraient échoué, dans leur prétention à transformer les notations de « bon usage » en authentiques prescriptions, fondatrices d'une éventuelle « langue commune », ainsi que la dénomme l'Académie dans son dictionnaire de 1694 ? Faut-il croire en un désintérêt des classes les plus élevées vis-à-vis de leur travail ?

Cette analyse pose de toute évidence la question des paramètres culturels et sociaux à l'œuvre dans l'adoption ou non-adoption des normes langagières. Rapidement, nous listerons ici quelques-uns de ceux qui, dans la noblesse de l'époque, ont accompagné une réticence à suivre les prescriptions.

Avant tout, nous pourrions remarquer que la pénétration réelle des prescriptions (et des normes) dans la classe élevée a été loin, au xvii^e siècle, de correspondre à ce que nous imaginons parfois. Comme nous n'avons pas fait nous-même, ici, d'étude approfondie du côté des usages, nous reprendrons simplement les conclusions de celle qu'a menée Caron à partir d'un corpus de lettres familières des années 1680 chez des nobles de provinces (Caron 1992). Caron remarque la grande liberté quant à l'orthographe et la syntaxe que se donnaient ces nobles dans leur pratique manuscrite. « Je uois souvent Mr de blanchefort cest un fort honnest home avec lequel il y a plaisir destre, ie le trouerai fort à redire quand il ne sera plus en ce pais rien au monde ne peut diminuer de lestime que iai pr uous ». ¹⁵

Du côté de la Cour, à présent, le premier paramètre susceptible de diminuer l'impact des prescriptions, selon nous, a peut-être été l'apparition – ou l'extension – des phénomènes de mode. Par son double aspect de mimétisme et de souci de distinction, accomplissant ainsi le double geste de l'innovation et de la diffusion, revendiqué par la prescription, la mode court-circuite à sa manière la volonté prescriptive. Elle donne des arguments à ceux qui, tels Ménage et Scipion Dupleix, estiment que, de toute façon, il est impossible de suivre les déplacements des usages, et dénoncent le manque de raison, dans les prescriptions. De fait, il est notable que les « mots à la mode », à partir des années 1660, occupent une place de plus en plus grande dans l'œuvre des commentateurs. Après Sorel, Bouhours leur consacre toute la fin de son entretien sur la langue française des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671).

Du côté de la « distinction », Brunot avait déjà signalé que la petite bourgeoisie, imitant la Cour, s'était mise à dire « boulevard », à « parler pointu », et qu'il n'en fallait pas plus pour que la noblesse adopte « boulevard », renonçant à son usage ¹⁶. Le souci de distinction l'emporte ainsi sur le souci de conformation, modifiant la lecture usuelle des lignes sociales dans le langage et les faisant se déplacer à une vitesse jusqu'alors inusitée. Nous formons ici l'hypothèse qu'une bonne partie de la tension autour du prescriptif qui se produit à la fin du xvii^e siècle a pour origine

15 Chevalier de Noailles, dans Caron (1992, p. 25).

16 Brunot (1905-1953, vol. 4, p. 176) ; voir également Ayres-Bennett (2004, p. 99-105), et plusieurs contributions dans Siouffi (éd.) (2016).

cette difficulté d'intégrer et de penser ces nouveaux phénomènes générateurs de normes, et qui, relativement imperméables à une analyse en termes de valeur, laissent les commentateurs dans l'embarras, entre acceptation non motivée (ou motivée seulement au nom de la sacro-sainte loi de l'« Usage », maître et souverain des langues pour Vaugelas comme on le sait bien), et recherche artificielle de « raison ». Une difficulté majeure à laquelle se heurteront les grammairiens et remarqueurs de la fin du xvii^e siècle est donc l'extension du domaine des normes, venant paradoxalement contrecarrer, ou priver d'une partie de leurs effets, les prescriptions.

Autre paramètre : du côté de ceux qui prétendent installer des discours prescriptifs, comme Bouhours ou l'Académie, on a souvent sous-évalué l'importance des résistances auxquelles ils se sont heurtés. Comme cela a été noté, le Père Bouhours, successeur aux prétentions plus prescriptives de Vaugelas, a eu infiniment plus de mal à s'imposer que son modèle. Le grand seigneur cousin de Madame de Sévigné Bussy-Rabutin n'hésite pas à le reprendre, faisant de lui, selon l'expression de Landy-Houillon, un « remarqueur remarqué¹⁷ ». La Marquise rit, de son côté, de ses querelles avec Ménage. L'attitude dictatoriale de l'Académie fait souvent l'objet de critiques, comme dans les *Dialogues satiriques et moraux* de Louis Petit (1687), par exemple. La polémique, bientôt comprise comme une « guerre des Français sur leur langue¹⁸ », a pour effet de ruiner l'efficacité des prescriptions. Il y a un fort doute, également, sur la réalité de l'usage commenté. Dans les *Mots à la mode* de François de Callières, le personnage du Commandeur, qui a passé vingt ans à Malte, et qui revient à la Cour pour s'instruire, déclare sans ambages : « J'admire [...] toutes les belles découvertes que les jeunes gens ont faites sur nôtre langue depuis que je suis sorti de France ; sans intention cependant d'en faire aucun usage, car ces façons de parler sont trop fines & trop relevées pour un homme comme moy qui ne parle que pour me faire entendre sans qu'on ait besoin de commentaires » (Callières 1692, p. 11).

De plus, un certain nombre de traits culturels propres à la classe élevée viennent s'inscrire en faux contre la prétention à la prescription : l'idéologie de la négligence, par exemple, qui valorise à la fois la modération dans l'attention prêtée aux règles, et certains idéaux relevant davantage de l'indescriptible : le « je ne sais quoi », l'« air », la « bonne mine »... On observe dans les discours un retour aux principes de Faret et de la *sprezzatura* de Castiglione¹⁹. L'application que mettent les bourgeois à appliquer les normes, comme dans les *Femmes savantes* de

17 Bussy-Rabutin (1986 [1673-1693]). Voir Landy-Houillon (2004).

18 [Alemand] (1688).

19 Voir Bury (1996).

Molière, est jugée ridicule. La protection de la classe veut ainsi que l'on s'affranchisse de codes qui ne sont faits, estime-t-on, que pour ceux qui aspirent à y entrer.

Au même moment, dans les classes élevées, progresse l'esthétique du naturel, du familier, voire du négligé. On connaît les phrases fameuses de Madame de Sévigné: «Chacun a son style; le mien, comme vous voyez, n'est pas laconique», écrit-elle à sa fille le 19 juillet 1655; «Mes lettres sont fort négligées, mais c'est mon style, et peut-être qu'il fera autant d'effet qu'un autre plus ajusté» (27 sept. 1671). La Fèvrerie écrit en 1683 dans ses considérations sur le «stile épistolaire»: «La nature nous est ici plus nécessaire que l'art: et l'écriture, qui est le miroir dans lequel elle se représente, ne rend jamais nos lettres meilleures, que lorsqu'elles lui sont semblables. Comme rien n'est plus naturel à l'homme que la parole, rien ne doit être plus naturel que son expression²⁰». De là, un relâchement vis-à-vis des normes qui a pour effet de rendre la classe élevée moins sensible aux suggestions des grammairiens. «La négligence sied bien dans les lettres, dont le principal ornement est de n'en point avoir», écrit Ménage (1676, p. 198), et en cette fin de siècle, c'est bien son regard affranchi qui paraît l'emporter.

La manière dont on conçoit quel doit être le langage des femmes, dans la haute société, peut également être rangée au rang des paramètres qui ont entravé la diffusion des normes. Madame de Maintenon est censée avoir dit aux demoiselles de Saint-Cyr qu'il fallait éviter de prêter trop attention à la correction dans l'écriture et la prononciation, car «cela sentait trop la pédanterie dans une personne de notre sexe, et l'envie de faire la savante²¹». François de Callières rapporte également qu'une femme ayant une fois utilisé le mot «voyelles» dans le cercle de la reine, toutes les autres femmes présentes revendiquèrent ne pas savoir ce que cela voulait dire, sauf Madame de Montausier, qui l'a admis (Callières 1693, p. 126-127).

«Paradoxes de la culture mondaine», disions-nous. Les historiens (Muchembled 1990, par exemple) mais aussi des observateurs de l'époque ont relevé qu'au fil du xvii^e siècle, la doctrine mondaine de «ne se piquer de rien», avec toutes ses séductions et son charme, aura finalement eu pour effet de marginaliser les nobles, les coupant de certains emplois possibles et favorisant la montée de la bourgeoisie. De là une tendance au repli sur soi, qui a pu se refléter dans une résistance aux normes langagières.

C'est sur cette note sociolinguistique que nous choisirons de conclure. S'inspirant du modèle conflictuel de Romaine et Milroy, Lodge (2006, chapitre 8) considère ainsi que des *oppositions* gouvernent bien souvent l'établissement des

20 La Fèvrerie (1683) cité dans Bray (1996, p. 207).

21 Rapporté dans Ayres-Bennett (2004, p. 121).

normes, plutôt que des consensus. Mues par un sentiment d'insécurité, les élites se construisent des lignes de plus en plus restrictives pour se protéger. Dans les classes élevées, la « distinction » permet de se protéger contre la diffusion excessive des idéaux ; il s'agit de lutter par tous les moyens contre les bourgeois, même les bourgeois parisiens. Dans les milieux populaires, il s'agit de lutter contre la pression venue d'en haut. Au total, chacun tient à la hiérarchie. « Il faut bien, dit la Duchesse des *Mots à la mode* de François de Callières pour justifier la différence des usages, qu'il y ait de la subordination dans le monde » (Callières, 1692, p. 5). De là, l'apparition d'un nouveau facteur : l'intolérance. Chez ceux qui aspirent à intégrer une couche dirigeante alors très réduite, Lodge (1997, p. 236) remarque que le xvii^e siècle est le moment de l'apparition d'une intolérance qu'il qualifie de « féroce ».

Ce que nous avons essayé de montrer ici, c'est donc que, loin de pouvoir être considérée seulement comme une période de « réglage » des prescriptions, la seconde moitié du xvii^e siècle peut être vue au contraire comme un moment conflictuel et polémique, caractérisé par une altération de la normativité traditionnelle de la grammaire et un déplacement de ses conditions d'exercice. Plusieurs régimes d'oppositions (nobles vs bourgeois, Paris vs province – même chez les grammairiens, ville et progressistes vs Cour et conservateurs) sont en effet à l'œuvre dans cette période, qui rendent difficile tout établissement d'une norme unique adossée à une prescription claire. Une forte tradition anti-prescriptiviste est toujours à l'œuvre, promise d'ailleurs à se trouver de nouveaux visages plus voyants dans les premières décennies du xviii^e siècle ; les autorités ont du mal à s'imposer, l'Académie comme les remarqueurs ; et enfin, la classe la plus élevée se détourne de ce qui lui apparaît comme des clés d'accès indûment prêtées à d'illégitimes aspirations. « Oui, je le soutiens, les Estrangers attentifs, sont à notre honte plus fermes que nous dans les détails de la langue », écrit donc assez logiquement Grimarest en 1712²². La langue prescrite serait-elle la « langue pour l'autre » ?

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

[Alemand, Louis-Augustin], 1688. *Nouvelles observations, ou guerre civile des François sur la langue*, Paris, J. B. Langlois.

Andry de Boisregard, Nicolas, 1689. *Réflexions sur l'usage présent de la langue française*, Paris, L. D'Houry.

Bouhours, Dominique, 1675. *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, S. Mabre-Cramoisy.

— 1692. *Suite des Remarques nouvelles*, Paris, G. & L. Josse.

Bussy-Rabutin, Roger de, 1986 [1673-1693], *Correspondance avec le Père Bouhours*, éd. C. Rouben, Paris, Nizet.

22 Grimarest (1973 [1712], p. 303).

- Callières, François de, 1692. *Des mots à la mode*, Paris, Barbin.
- 1693. *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*, Paris, Cl. Barbin.
- Camus, Jean-Pierre, 1625. *Issue aux censeurs*, dans, — *Alcime*, Paris, Martin Lasnier.
- Courtin, Antoine de, 1677. *Traité de la paresse, ou l'Art de bien employer le temps en toute sorte de conditions*, Paris, H. Josset.
- Descartes, 1952 [xvii^e siècle]. *La recherche de la vérité par la lumière naturelle, dialogue inachevé*, dans *Œuvres et lettres*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade 40).
- Dupleix, Scipion, 2018 [1651]. *Liberté de la langue française dans sa pureté*, éd. D. Kibbee et M. Keller, Paris, Garnier.
- Faret, Nicolas, 1925 [1630]. *L'honnête homme ou l'art de plaire à la Cour*, éd. M. Magendie, Paris, Puf.
- Grimarest, Jean-Léonor Le Gallois de, 1973 [1712]. *Eclaircissements sur les principes de la langue française*, Genève, Reprints Slatkine.
- La Fèverrie, 1683. « Du stile épistolaire », *L'Extraordinaire du Mercure galant* 23, p. 14-15.
- La Mothe Le Vayer, François de, 1638. *Considerations sur l'éloquence française de ce tems*, Paris, S. Cramoisy.
- 1647. *Lettres touchant les nouvelles remarques sur la langue française*, Paris, N. et J. de la Coste.
- 1648. *Petits traitez en forme de lettres*, Paris, Courbé.
- Maupas, Charles, 1625. *Grammaire et syntaxe française*, Paris, Adrian Bacot.
- [Ménage, Gilles], 1649. *Le Parnasse alarmé*, Paris, s.n.e.
- 1676. *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française. Segonde partie*, Paris, Barbin.
- Petit, Louis, 1687. *Dialogues satyriques et moraux*, Amsterdam, P. Mortier.
- Morvan de Bellegarde, Jean-Baptiste, 1689. *Réflexions sur ce qui peut plaire ou déplaire dans le commerce du monde*, Paris, L. D'Houry.
- Saint-Réal, César Vichar de, 1691. *De la critique*, Paris, Jean Anisson.
- Vaugelas, Claude Favre de, 2018 [1647]. *Remarques sur la langue française*, éd. W. Ayres-Bennett, Paris, Garnier.
- 1690. *Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la langue française*, Paris, Desprez.

Références secondaires

- Ayres-Bennett, Wendy, 1987. *Vaugelas and the development of the French language*, Londres, The Modern Humanities Research Association.
- 2004. *Sociolinguistic variation in seventeenth-century, France*, Cambridge, Cambridge University Press.
- et Sejjido Magali, 2011. *Remarques et observations sur la langue française : histoire et évolution d'un genre*, Paris, Garnier.
- et — (éd.), 2013. *Bon usage et variation sociolinguistique. Perspectives diachroniques et traditions nationales*, Lyon, ENS Éditions.
- Bédard, Édith et Maurais, Jacques (éd.), 1983. *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française.
- Bray, Bernard, 1996. « Le style épistolaire : la leçon de Madame de Sévigné », *Littératures classiques* 28, p. 197-209.
- Brunot, Ferdinand, 1905-1953. *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, A. Collin, 13 vol.
- Bury, Emmanuel, 1996. *Littérature et politesse. L'invention de l'honnête homme (1580-1750)*, Paris, Puf.
- Caron, Philippe, 1992. « L'écriture de la noblesse vers 1680 », dans *Grammaire des fautes et français non conventionnel*, Paris, PENS, 15-29.
- De Baecque, Antoine, 1998. « Le xviii^e siècle », dans De Baecque, Antoine et Mélonio, Françoise, *Histoire culturelle de la France*, 3, *Lumières et liberté : les xviii^e et xix^e siècles*, Paris, Seuil.

- Landy-Houillon, Isabelle, 2004. «Un grand seigneur remarqueur: Bussy juge de Bouhours», dans Caron, Philippe (éd.), *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours, Actes du colloque organisé par le GEHLF, Paris, 16-18 nov. 2000*, Rennes, PUR (coll. La Licorne), 101-109.
- Lodge, R. Anthony, 1997 [1993]. *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard.
- 2006. *A sociolinguistic history of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Merlin-Kajman, Hélène, 2001. *L'excentricité académique*, Paris, Les Belles Lettres.
- 2004. «Norme et ironie, bon usage et mauvais usage», *Littératures classiques* 50, 229-249.
- Milhe-Poutingon, Gérard (éd.), 2004. *Les normes du dire au XVI^e siècle*, Paris, Champion.
- Moreau, Isabelle, 2003. «Polémique libertine et querelle du purisme: La Mothe Le Vayer ou le refus d'un art de plaire au service du vulgaire», *Revue d'histoire littéraire de la France* 103, 2, 377-396.
- Muchembled, Robert, 1990. *Société et mentalités dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, A. Colin.
- Pariente, Isabelle, 2005. *La loi, la norme, le réel*, Paris, Puf.
- Rey, Alain, 1972. «Usages, jugements et prescriptions linguistiques», *Langue française* 16, 4-28.
- Rickard, Peter, 1992. *The French Language in the Seventeenth Century. Contemporary Opinion in France*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Seguin, Jean-Pierre, 1999. «La langue française aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans Chaurand, Jacques (éd.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Le Seuil.
- Siouffi, Gilles (éd.), 2016. *Modes langagières dans l'histoire*, Paris, Champion.
- et Steuckardt, Agnès (éd.), 2001. *La norme lexicale*, Montpellier, Publications de l'université Paul-Valéry.
- et — (éd.), 2007. *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang.
- Streicher, Jeanne (éd.), 1936. *Commentaires sur les Remarques de Vaugelas*, Paris, Droz, 2 vol.